



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

recherche : budget

Question écrite n° 6336

## Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à la recherche et aux nouvelles technologies sur les craintes relatives à la diminution éventuelle du budget de la recherche. Cette diminution affecterait-elle le budget pour la recherche sur des maladies génétiques ? Il serait utile de préciser, voire de démentir, ces allégations regrettables qui ont paru dans la presse.

## Texte de la réponse

A ce jour, le ministère chargé de la recherche et des nouvelles technologies a inscrit au Fonds national de la science une ligne budgétaire spécifique intitulée « Génomique et post-génomique » qui représente la part majeure (plus de 27 % des crédits totaux) des dépenses programmées en 2003. Il s'agit de financement prioritaire sur divers aspects de la recherche en génétique, sous la forme par exemple de soutien au réseau des génopoles. Le séquençage du génome, la génomique structurale et la recherche en génomique des maladies rares reçoivent également un soutien budgétaire identifié en tant que tel.

## Données clés

**Auteur :** [M. Léonce Deprez](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6336

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** recherche

**Ministère attributaire :** recherche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 novembre 2002, page 4143

**Réponse publiée le :** 17 mars 2003, page 2082